



PARCOURS DE FORMATION
Formations A,125

L'INSCRIPTION :

L'élève apportera les documents nécessaires à la constitution de son dossier. Ces documents seront stipulés sur la fiche de renseignements.

LA FORMATION :

La conduite est dispensée de façon progressive et en tout type de situations.

A (après deux ans de A2)	125 après deux ans de B
° 1 heure de théorie	° 1 heure de théorie
° 3 heures de conduite hors circulation	° 3 heures de conduite hors circulation
° 3 heures de conduite en circulation	° 3 heures de conduite en circulation

Si besoin est, l'élève aura des heures supplémentaires à réaliser.

A l'issue des deux étapes de conduite de la formation, le moniteur évaluera l'élève sur une durée de 30 minutes afin de voir s'il a bien acquis les compétences apprises au cours de la formation.

Ensuite :

Si l'élève obtient l'examen :	Si l'élève n'obtient pas l'examen :
L'auto-école lui fournira son attestation de suivi de formation provisoire. L'auto-école le guidera dans la démarche de demande fabrication de son permis.	Salon son niveau, l'élève reprendra une ou plusieurs heures de conduite, a l'issue desquelles son attestation de suivi lui sera délivrée.

Il sera facultatif mais encouragé de réaliser un rendez-vous de 2 heures de conduite post-permis, après 6 mois de permis (valide).